



LE MICROCRÉDIT EN EUROPE

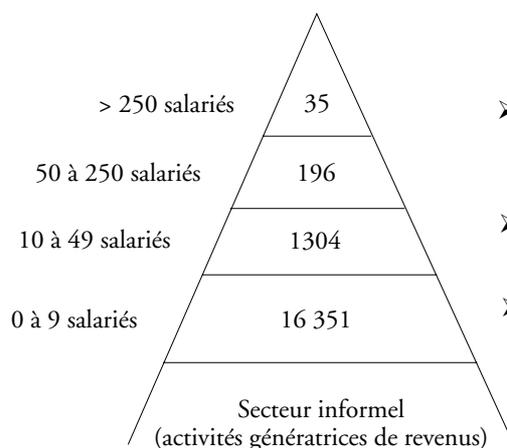
MARIA NOWAK*

LE MICROCRÉDIT : INSTRUMENT DE L'ÉCONOMIE POST-INDUSTRIELLE

Pendant longtemps, le microcrédit était considéré en Europe comme un outil destiné exclusivement aux pays en voie de développement. Seules les économies pré-industrielles pouvaient en faire bon usage, puisque le travail indépendant

n'avait plus sa place dans les économies développées qui sont les nôtres. Jugement injustifié par rapport à la réalité, car, comme le montre la pyramide ci-dessous, 92 % du nombre total des entreprises européennes sont des microentreprises de moins de 10 salariés, sans compter les activités indépendantes menées par tous ceux qui, dans des pays riches, vivent en dessous du seuil de pauvreté et dont le nombre est évalué en Europe à plus de 28 millions d'actifs.

Nombre d'entreprises (en milliers)



➤ 92 % des entreprises en Europe sont des microentreprises (0 à 9 employés)

➤ Secteur informel représente 10 à 15 % du PIB

➤ Population active en-dessous du seuil de pauvreté : 28 millions

Data 2003 (Europe-25)
Source : Eurostat 2006

* Présidente de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie).

Reconnaître cette réalité statistique c'était aller à l'encontre de l'idée dominante celle d'une économie européenne fondée sur l'industrie et le travail salarié qui, après plus d'un siècle de luttes syndicales à l'Ouest et la prise du pouvoir communiste à l'Est, était arrivé à un niveau de protection sociale élevé. Dans les deux cas, l'État-providence prenait en charge tous ceux que l'économie de marché, ou l'économie étatique, laissait au bord du chemin.

L'effondrement de l'économie socialiste a été un coup important porté à l'Est à cette idéologie dominante. Du jour au lendemain, les grands « Kombinats » qui employaient 10 000 travailleurs mobilisés dans les campagnes avoisinantes et agglutinés dans des villes nouvelles sorties de nulle part, ont fermé leurs portes. Leurs cadres dirigeants, comme les politiques, continuaient de rêver à leur remise en marche. Les ouvriers, qui n'étaient pas licenciés, mais qui n'étaient pas non plus payés, ont compris les premiers qu'une page était tournée et qu'ils devaient désormais créer leur propre emploi. Les coopératives étant dissoutes et les fermes d'État démantelées, les ouvriers agricoles redevenus paysans, se trouvaient dans la même situation. Avec le lopin de terre qui leur a été attribué, sans équipement et sans intrants, ils devaient désormais devenir des exploitants agricoles indépendants. Chargée par la Banque mondiale de monter les premiers programmes de microcrédit en Europe Orientale, j'ai participé à ce changement historique de l'économie centralisée en économie de marché et à la transformation de ceux qui, pendant 40 ans, ont été

interdits de toute initiative, en micro-entrepreneurs prenant leur destin en main. Je peux témoigner ainsi de l'infinie capacité d'entreprendre des êtres humains pour autant qu'ils aient accès au capital, facteur indispensable de la création de richesse. Ce capital, apporté sous la forme de microcrédit, permet, de financer l'investissement et le fonds de roulement des entreprises nouvelles, il est aussi un instrument de confiance, aidant ceux qui se lancent dans une aventure inconnue à trouver confiance en eux-mêmes. Dix ans après les accords de Dayton, la Bosnie, un tout petit pays de moins de 3 millions d'habitants, comptait ainsi 150 000 clients actifs des institutions de microcrédit bancaires et non bancaires, qui avaient décaissé pendant cette période 600 000 microprêts. Le microcrédit était devenu partie intégrante du secteur financier.

L'évolution n'a pas été la même en Europe de l'Ouest. L'Adie, qui fut la première institution de microcrédit de ce côté du continent, s'est heurtée non seulement à un manque de moyens, mais aussi à des obstacles culturels et institutionnels considérables. Il a fallu des années pour faire comprendre aux Français que le travail salarié ne permet plus de faire toute sa carrière professionnelle dans la même entreprise, que face à un contrat aidé ou à un contrat de travail précaire, se mettre à son compte présente l'avantage de choisir librement son métier et d'être son propre patron. Il a fallu des années pour faire évoluer les lois et lever les obstacles institutionnels permettant le développement du microcrédit et du travail indépendant.

Cette prise de conscience qui a progressé lentement au cours des vingt dernières années, se trouve aujourd'hui accélérée par la crise. Même si le chômage qu'elle engendre est d'une ampleur beaucoup plus limitée que celui provoqué par la transition de l'économie centralisée vers l'économie du marché, la crise peut, elle aussi, avoir pour résultat une meilleure adaptation de l'économie au monde d'aujourd'hui. Elle offre l'opportunité d'élargir la base de la pyramide dont le sommet s'effrite de toutes parts. Si, en effet, toutes les catégories d'entreprises, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou des PME, nécessitent des actions de soutien concrètes, les mesures en faveur de la création et du développement de microentreprises sont les plus faciles et les moins coûteuses. Le gisement d'idées et d'énergie est, à la fois, quasiment infini et exploitable à ciel ouvert. Nul besoin d'investir des millions dans la recherche-action ou dans les infrastructures. En France, le coût pour la collectivité de l'accompagnement d'un chômeur créateur d'entreprise est de l'ordre de 2 500 euros sur 18 mois, à comparer avec 6 500 à 10 000 euros par an pour un contrat aidé et des sommes astronomiques pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros par poste pour des emplois industriels.

Aussi, avec la crise, il est plus urgent encore d'étendre le microcrédit dans les pays industrialisés et plus particulièrement en Europe pour aider les gens à créer leur propre emploi, mais aussi pour rénover le tissu économique à la base de la pyramide en créant des petites unités de production dont certaines vont grandir, d'autres

se relier en réseau, d'autres enfin rester simplement du travail indépendant, partagé éventuellement avec le conjoint, ce qui, après tout, est le sort de 50 % des entreprises françaises.

DU MICROCRÉDIT EN EUROPE

Aujourd'hui, au sein de l'Union Européenne, l'image du microcrédit semble brouillée par le foisonnement des petites initiatives de toutes sortes, bloquées dans leur développement par un cadre institutionnel peu favorable et les difficultés de financement de départ. Beaucoup d'Institutions de Microfinance se contentent, dans ces conditions, d'une existence symbolique, sans espoir ni ambition de grandir, ce qui va à l'encontre même du concept de microcrédit, qui vise à démocratiser l'accès à la finance pour tous les acteurs économiques. C'est pour faire changer cet état de choses que nous avons entrepris avec les deux réseaux européens de microfinance le MFC¹ et le REM² et l'appui d'Eurofi³ de convaincre les autorités européennes de la nécessité de reconnaître le microcrédit comme un outil financier indispensable de l'économie nouvelle au service de la stratégie de Lisbonne. Nous avons pu participer ainsi à la préparation de l'Initiative Européenne pour le Développement du Microcrédit en faveur de la Croissance et de l'Emploi publiée par la Commission en novembre 2007.

Caractéristiques intéressantes

Cette Initiative, qui couronne quelques années de dialogue avec les services de la Commission présente plusieurs caractéristiques intéressantes.

La première

D'abord, elle correspond à une reconnaissance de toute la base de la pyramide économique qui se situe à la frontière entre le secteur informel, généralement oublié, et les micro-entreprises. En France, comme dans la plupart des pays membres, cette zone qui recouvre toutes formes de travail indépendant, déclaré ou non, tombe généralement dans une sorte de *no man's land* entre les politiques qui s'adressent aux PME, menées au sein de la Commission Européenne par la DG Entreprise et celles qui s'attaquent au chômage et à l'exclusion conduites par la DG Emploi. Cette organisation traduit la séparation entre les politiques économiques et sociales telles qu'elles ont été définies après la Seconde Guerre mondiale : d'un côté, l'économie de marché produit de la richesse, de l'autre, l'État-providence prend en charge les laissés pour compte et pratique en leur faveur une politique de redistribution. Cette politique, qui avait un sens pendant les Trente Glorieuses, ne peut être menée en longue période et plus particulièrement pendant les périodes de chômage massif.

Aussi, la reconnaissance de l'auto-entrepreneuriat, cette troisième voie entre le travail salarié et les dispositifs de protection sociale, est un pas important vers les politiques d'inclusion plus actives.

La seconde

Constatant la défaillance du marché, dans ce domaine⁴, le microcrédit fait une entrée remarquée dans le champ de la finance. En dépit de quelques oppositions de principe marquées, par exemple, par les Caisses d'épargne allemandes, on reconnaît désormais que le secteur financier n'est pas en mesure de répondre directement aux besoins financiers des plus pauvres qui n'ont pas de garanties réelles et ceci d'autant plus que les microprêts ont des coûts opérationnels élevés s'inscrivant mal dans les exigences de rentabilité des banques. Pour ne pas contredire le plafond, très haut, de 25 000 euros, fixé au microcrédit par la DG Entreprises, en 2003, dans une optique de distribution bancaire, l'Initiative Européenne segmente les champs du microcrédit entre le public bancable et non bancable, cette dernière cible correspondant seule aux définitions internationales, qui se limitent à ceux qui n'ont pas accès aux banques. La DG Markt, participe pour la première fois aux réflexions menées sur ce thème et animées par la DG Regio qui, confrontée à l'inégalité des niveaux de développement en Europe, a bien voulu prendre le leadership des opérations.

La troisième

Enfin, fait relativement rare, on adopte une vision globale de la politique à mener, particulièrement importante pour des actions innovantes, ayant plusieurs facettes. L'initiative comporte ainsi quatre axes complémentaires :

- amélioration de l'environnement

juridique et institutionnel du microcrédit dans les États membres permettant d'améliorer sa viabilité financière. Cela suppose un assouplissement des plafonds des taux d'usure, la généralisation des bases de données sur les emprunteurs, facilitant le contrôle des risques, des régimes fiscaux favorables et une certaine adaptation des réglementations aux caractéristiques spécifiques du microcrédit ;

- création d'un climat plus favorable à l'esprit d'entreprise à travers l'amélioration du cadre juridique du travail indépendant et des microentreprises (ce qui a été fait en France avec la Loi sur la Modernisation de l'Économie et la création du statut de l'auto-entrepreneur), une meilleure articulation entre les dispositifs de protection sociale et la création d'entreprise (ainsi le travail indépendant a été inclus dans la réforme du Revenu de Solidarité Active) et le développement de l'accompagnement des micro-entrepreneurs en matière d'appui aux démarches administratives, de mise en place d'un système de gestion, de marketing et de bancarisation ;

- encouragement de la diffusion des bonnes pratiques, notamment par la formation, déjà assurée par les réseaux de microfinance européens, mais qui pourrait être sensiblement développée avec l'appui de la Commission ;

- apport de capital financier supplémentaire pour les organismes de microcrédit et la création d'une entité spécifique apportant financement et assistance technique aux institutions de microcrédit pour faciliter leur développement sur la base de bonnes pratiques internationales. Afin que cette entité puisse fonctionner rapi-

dement, l'Initiative proposait qu'une unité spécialisée soit créée au sein du service Jeremie du FEI, son personnel et le travail d'assistance technique étant financé sur le budget d'assistance technique des fonds structurels gérés par la Commission.

Grâce à l'engagement des députés européens français, Pervenche Bérès, présidente de la Commission économique et monétaire, et Catherine Guy-Quint, membre de la Commission budget, le Parlement Européen a publié un rapport sur le microcrédit, rédigé par M. Zsolt Becsey, membre de la Commission économique et monétaire, et a affecté quatre millions d'euros au projet pilote visant au développement du microcrédit. La Banque Européenne d'Investissement a, de son côté, dégagé vingt millions d'euros pour cofinancer, en partenariat avec les banques, le développement des institutions de microfinance non bancaires. Pour des raisons multiples, liées pour l'essentiel au mode de fonctionnement des institutions européennes, la mise en œuvre du programme a cependant avancé très lentement

PERSPECTIVES FUTURES

Au moment où l'Europe se désindustrialise, le développement des nouvelles technologies, la montée des services et la réforme inévitable de l'État-providence dans un contexte de vieillissement démographique, poussent au développement du travail indépendant porté par ces tendances lourdes et accéléré par la crise. Ce type d'emploi a l'immense avantage de ne

pas être délocalisable et de favoriser la confiance dans la mesure où il offre aux chômeurs un projet d'avenir.

Aussi est-il important de prendre des mesures qui facilitent ce développement. Parmi elles :

- une large information sur les voies et les moyens de créer son propre emploi. En France, cette information se fait aujourd'hui à travers la campagne sur le statut de l'auto-entrepreneur menée par le Gouvernement. Près de 150 000 personnes se sont déclarées sous ce statut au cours des trois premiers mois de 2009, alors qu'on en prévoyait 100 000 à la fin de l'année. L'Adie, de son côté, lance une campagne en faveur de l'entrepreneuriat populaire en créant une communauté de soutien

sur Internet et en proposant une combinaison gagnante contre la crise : statut de l'auto-entrepreneur + micro-crédit + accompagnement ;

- une action en faveur de l'amélioration du cadre légal et réglementaire du microcrédit et des microentreprises.

Un Forum Européen portant sur ces thèmes pourrait être organisé dès la rentrée du nouveau Parlement ;

- la mise en œuvre du nouveau dispositif financier de la BEI et de Jasmine, nouveau dispositif d'assistance technique de la DG Regio.

Le succès de ce dispositif repose aussi sur le développement du partenariat avec les banques et la création des fonds d'investissement spécialisés.

NOTES

1. Centre de Microcredit pour l'Europe Centrale et Orientale.
2. Réseau Européen de Microcrédit couvre essentiellement l'Europe de l'Ouest.
3. Eurofi est un *think tank* des banques européennes.
4. Par exemple, d'après l'analyse de l'évolution du marché réalisée par le MFC en Pologne, à la demande du FEI, seulement 15% des microentreprises ont recours au microcrédit.